

Procès-verbal du Conseil Municipal **Séance du 16 02 16 à 18 heures – 1^{ère} SEANCE**

L'an deux mille seize et le seize février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc Sanchez.

Etaient présent(e)s : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Marie-Pierre SIBER, Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Yvon PAPAIX, Madame Patricia MENENDEZ, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL, Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Monsieur Franck FAREZ.

Procuration de vote : Madame Lise CAYRE donne procuration à Madame Isabelle GRAUPERA

Etaient absents : Monsieur Francesco ANTINI, Monsieur Stéphane FERRIER
Secrétaire de séance : Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 février 2016

Monsieur le Maire

On va commencer car il y aura un double Conseil Municipal en raison de l'actualité importante et urgente. Première partie : débat d'orientation budgétaire qui n'est pas soumis à un vote c'est simplement un débat sur les différentes orientations mais également sur le bilan 2015.

L'ordre du jour : Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Je donnerai des explications du DOB avec un maximum d'éléments bien que je vais passer rapidement sur la première partie. Je m'arrêterai, si vous le voulez, juste avant donc la partie analyse de la réalisation du budget 2015. On le fera en trois temps, ainsi si vous avez des questions vous les poserez à chaque chapitre.

Chapitre I : les perspectives économiques nationales et internationales en 2016. Je vais essayer d'être succinct pour ne pas avoir à vous lire tout le chapitre. Je pense et j'espère que vous l'avez lu.

Le Produit Intérieur Brut

La croissance nulle enregistrée au deuxième trimestre 2015 ne marque pas l'interruption de la phase de faible croissance de l'économie française et on ne peut que le regretter.

L'INSEE projette pour l'année 2016 une création de richesse en accélération avec une hausse du PIB de 0,4% par trimestre. En rythme annuel, cette tendance ferait ressortir une croissance autour de 1,6%, sauf imprévu. Les raisons de ce redémarrage sont déjà connues depuis plusieurs mois, même si elles peuvent s'estomper dans le temps:

- c'est notamment le pétrole qui est au plus bas avec un litre de gazole à moins de 1 euro,

C'est le cas à Lavelanet, ce qui n'est pas le cas partout quand même;

- le taux d'intérêt historiquement bas,

- la baisse de l'euro ce qui soutient donc les exportations,

- le redémarrage marqué des économies espagnole et italienne. Je ne sais pas si nous le ressentons, mais ce sont des statistiques nationales et internationales. Donc, la faiblesse persistante de l'investissement est un sujet qui doit nous alerter. La croissance étant de fait limitée, le taux de chômage - malheureusement vous le voyez - ne devrait pas reculer. Il se stabiliserait à 10% en France métropolitaine en moyenne annuelle en 2016. Concernant l'impact de l'environnement international, le point important qu'il faut retenir c'est que l'économie française reste très dépendante de son environnement international et subira d'autant plus le redressement graduel des taux longs et à la hausse des prix du pétrole prévus en 2016. Les signes montrent qu'il va y avoir une augmentation des taux certainement et augmentation du prix du pétrole.

Concernant les quelques signes alarmistes pour l'année 2016, la Banque d'Investissement pressent plusieurs événements : premièrement, la retombée inattendue de l'euro face au dollar et ses conséquences. Puis l'éclatement de la 2ème bulle internet au travers des sujets qui sont relativement marquants actuellement et dont il y a lieu de se préoccuper.

Ensuite, je l'ai dit tout à l'heure le prix du baril du pétrole qui pourrait augmenter à 100 dollars.

Concernant les Finances publiques en 2016 :

1 - Du côté de l'Etat

Les dépenses prévues dans le PLF 2016 dépassent de 1,5 milliards d'euros ce qui était prévu à l'origine. A l'inverse la France devrait se voir rembourser 1,5 milliards d'euros de trop-perçu de l'Union Européenne mais lui versera 200 millions d'euros au titre de l'aide promise à la Turquie pour contenir les flux de migrants vers l'Europe. Tout ceci aboutit à ce que la dépense de l'Etat en 2016 soit rehaussée de 200 millions d'euros puisque le jeu d'équilibre ne compense pas le retour des fonds de l'Europe par rapport à ce qui était prévu initialement.

2 Du côté des Collectivités.

Il s'agit d'une tendance nationale qu'il faut adapter à chacune des collectivités qui sont les nôtres.

Concernant l'observation générale sur la gestion des collectivités :

En 2014, les dépenses de fonctionnement des collectivités ont augmenté de 2,3% mais les charges imposées sont de 1,3 milliards d'euros. Les recettes des collectivités ont augmenté de 0,7% malgré la régression des concours de l'Etat de 5,5%. Les subventions des Départements aux Communes ont baissé de 8,2%. Or, le bloc communal (commune et intercommunalité) est en bout de chaîne : c'est à dire que nous sommes le dernier maillon de l'échelon national, il cumule baisse des dotations de l'Etat donc Commune et Communauté de Communes et baisse des subventions des autres collectivités telles que la Région et le Département.

L'épargne nette des Collectivités a fondu en 2014: moins de 14,4%. Sur la période 2011 au 31 décembre 2014 la baisse est de 28,9%. Les conséquences sont énormes. On peut retenir également que la baisse des investissements du bloc local a été évaluée à près de 19% pour les deux prochaines années. Au-delà de ces résultats il ne faut pas perdre de vue que les collectivités locales assurent les services publics et créer des emplois, comme avec le déploiement des nouveaux rythmes scolaires. Dans de nombreuses petites villes, le premier employeur est souvent l'Hôpital et le second la Mairie et bientôt les Intercommunalités. Tous les transferts se font également avec le personnel. Les contraintes financières actuelles et futures sont telles que ces dynamiques risquent de s'infléchir dans l'avenir.

Concernant la loi des Finances 2016, les dispositions budgétaires et fiscales concernant les Communes sont en perpétuelle évolution. Elles sont liées aussi aux transformations et aux fusions qu'il peut y avoir que ce soit les Régions, les Départements et les Communautés des Communes.

Concernant la DGF : la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle est une recette que perçoivent les collectivités pour l'exercice de leur fonctionnement. La DGF est en voie de refonte.

Or, il faut savoir que notre DGF aujourd'hui est en baisse depuis 2014, soit un équivalent entre 100 000 et 150 000 euros par an. Il y avait un pacte sur 3 ans -démarré en 2014 - Une 4ème année qui a vu ses dotations être réduites d'une façon relativement importante, même si chez nous, cela ne se traduira qu'à la fin 2017 pour 300,000 euros avec le jeu des plus et des moins. C'est la possibilité d'un investissement en termes d'emprunts qui représente pratiquement dix millions d'euros de travaux en moins pour la Collectivité qui auraient pu être compensés par ces dotations. La DGF est en voie de refonte puisqu'elle devait être réalisée en 2016 mais suite à beaucoup de rouspétances de la part de Communes et d'Intercommunalités cela a été revu et les nouveaux critères de cette DGF ne seront revus qu'à partir de 2017. Il y a des chiffres qui ont été donnés et des simulations qui sont faites, nous espérons être de ceux qui ne subiront pas la double peine : c'est-à-dire la peine de voir notre DGF baisser et celle qui ferait que la nouvelle refonte de la DGF nous pénalise encore.

On ose espérer que l'on ne serait pas dans ce cas puisque nous sommes Centre Bourg et que nous sommes en milieu de montagne. Ensuite il y a l'autre inquiétude : la péréquation horizontale. La péréquation ce sont les Communes riches qui donnaient

certaines sommes qui étaient redistribuées à des Collectivités dites plus pauvres. Or, aujourd'hui, il y a de moins en moins de Collectivités et de Communes riches donc cette péréquation pourrait être remise en question.

Concernant les perspectives des finances locales à l'horizon 2019 : il y a pas mal d'inconnu sur ses recettes de fonctionnement et des encadrements sur les dépenses de fonctionnement. Cette loi de finances de 2016 prévoit notamment des choses intéressantes pour les Collectivités et d'autres qui le sont moins:

- une baisse des dotations de 3,67 milliards d'euros assortie d'une hausse de la péréquation dont je viens d'en parler;

- les principes d'une nouvelle architecture de la DGF du bloc communal dont l'application n'est prévue qu'en 2017;

- l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien du patrimoine et de la voirie 2015 ainsi qu'aux investissements dans le débit à compter de 2016; ce qui est une bonne chose pour pouvoir intégrer la FCTVA

- la création d'un fonds national de 800 millions d'euros nets pour soutenir l'investissement du bloc communal : ils seront répartis en deux catégories dont 500 millions et 300 millions suivant les catégories de projets.

- le prolongement, sous conditions, des incitations aux Communes nouvelles jusqu'au 30 septembre 2016. C'est vrai qu'il y a lieu de se poser la question - j'appelle de mes vœux à ce qu'il y ait une réflexion là-dessus - ce serait la fusion de certaines Communes entre elles qui permettraient donc d'être une nouvelle Commune avec beaucoup plus d'habitants. Si vous avez le document on voit qu'il y a de plus en plus de Communes qui passent par cette case-là, ce qui leur permet d'augmenter leurs recettes. C'est vrai que ce ne sera que sur 3 ans, après il y a le problème des impôts etc...etc....mais je crois que c'est en se mettant autour d'une table que l'on pourra arriver à en discuter.

- la baisse de la cotisation des collectivités au CNFPT qui passe à 0,9% de la masse salariale au lieu de 1%. - Le montant du FPIC fixé à un milliard d'euros en 2016 (contre 780 millions en 2015); cette disposition devra retenir particulièrement l'attention des ensembles intercommunaux contributeurs et s'analyser dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes. Les projets sont en discussion actuellement.

La conséquence de ses réformes :

Une baisse inéluctable des investissements publics

On peut déjà constater que l'investissement public local a chuté déjà de 10%. Je l'ai dit tout à l'heure, l'investissement public c'est aussi de l'emploi, c'est aussi la relance de l'économie. Pour le Conseil Economique, Social et Environnemental, la baisse de la commande publique fragilise non seulement la santé du Territoire mais également l'emploi. Autre conséquence : la réduction des effectifs dans la Fonction Publique, nous sommes obligés de réduire nos effectifs en ne remplaçant pas tous les départs à la retraite et c'est ce que nous faisons actuellement. Nous aurons l'occasion à ce sujet de faire un petit peu l'état des lieux du personnel sur les non remplacements de poste dans les différents services municipaux.

Autre conséquence : mutualisation et regroupement des Communes avec l'arrêt de la centralisation. La baisse de ses dotations amène les élus à trouver d'autres moyens pour limiter les impacts financiers. Il s'agit de la fin d'un cycle de décentralisation pour aller désormais vers une recentralisation. Celle-ci se fait à un double niveau:

- Par l'intermédiaire de la création de nouvelles Communes (1500 Communes au niveau national ont déjà franchi le cap)

- par l'intermédiaire des schémas de mutualisation élaborés au sein des EPCI. Cela se travaille actuellement au sein de nos deux Communautés des Communes que sont Mirepoix et le Pays d'Olmes. Il est probable qu'à terme, les Collectivités qui garderont leurs périmètres et leurs habitudes de fonctionnement actuels auront plus de difficultés à amortir l'effort financier demandé par l'Etat que celles qui auront fusionné ou se seront engagés dans une vraie mutualisation. La mutualisation, ce n'est pas à n'importe quel prix. Il y aura cette semaine des discussions concernant la fusion possible entre la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix et la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Il faut être clair cette mutualisation serait une bonne chose, mais elle ne se fera pas à n'importe quel prix. J'espère que les élus communautaires comme les autres sauront apporter leur bon sens aux décisions qui seront prises dans le futur. Madame le Préfet se réserve le droit de décider elle-même si oui ou non. J'espère qu'elle saura écouter les Territoires car je crois que, qui mieux que ceux qui vivent sur leur Territoire savent ce qu'ils ont à faire ? Même si parfois il faut nous bousculer : je le consens.

Voilà pour cette analyse générale très rapide de l'évolution des pratiques nationales sur les budgets et la stratégie qui, dans les semaines et les mois à venir, vont être relativement particulières. N'oublions pas lorsqu'on parle de recettes que nous venons de passer à la fusion des Régions : Région Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées et que, avant que la mise en place ne soit effective, il va y avoir du retard dans de nombreuses décisions qui pourraient être prises. J'ose espérer qu'ils sont déjà au travail et que des solutions seront apportées pour que les Collectivités, celles qui pourront continuer à investir pourront avoir des réponses relativement rapides.

A propos de cette analyse au niveau national est-ce que vous avez des questions ? En sachant que je n'ai pas toutes les réponses puisqu'on est sur un ordre général national. Ce qui est dit et ce qui se fait au niveau national a des implications parfois différentes de ce qui peut se passer sur un territoire.

Monsieur André CASSAN

Je souhaiterais faire juste une remarque : on nous explique que l'Etat doit réduire ses aides aux Communes, aux Intercommunalités, etc... et qu'il faut économiser quelques milliards d'euros mais on ne nous dit pas pourquoi?

Monsieur le Maire

Pour rétablir les finances pour réduire la dette de la France.

Monsieur André CASSAN

Non

Monsieur le Maire

Ce qui est dit c'est : pour réduire le déficit de la France. Il y a peut-être d'autres solutions que celle d'impacter les Communes qui auraient la possibilité d'investir pour créer de l'emploi et redonner du pouvoir d'achat aux populations. C'est vrai que les questions sont posées. Je vous signale quand même, que ce soit l'AMF (association des Maires de France), l'ADF (association des Départements) et l'association des Régions de France comme de nombreuses associations ont dénoncé ces baisses. Sous prétexte

que, effectivement chacun devait contribuer à un effort de redressement national, la question que nous nous sommes posée est : est-ce vraiment en impactant le budget des Communes et des Intercommunalités que nous allons arriver à redresser la France ? La question est là aujourd'hui, malheureusement on voit que cela n'est pas forcément la bonne solution. Les lois sont les lois et nous ne pouvons que les respecter et les appliquer. On peut tout de même dénoncer ce qui se passe. Pour une ville comme Lavelanet c'est 300 000 euros de pertes, nous l'avons calculé avec Monsieur André CARBONNEL. C'est l'équivalent de neuf millions 4 d'euros en moins d'investissements. Nous n'aurions pas besoin aujourd'hui si on gardait cette somme-là, d'aller chercher des emprunts supplémentaires puisque cela nous permettrait de réaliser l'ensemble des projets qui concernent la ville de Lavelanet. Ce qui permettrait de redonner de l'emploi à toutes ces entreprises qui aujourd'hui galèrent d'une façon relativement dramatique.

On cherche des solutions nouvelles, j'aurai l'occasion d'expliquer dans la 2ème ou la 3ème partie. Pas d'autres remarques?

Concernant l'analyse de la réalisation du budget 2015 de la Commune de Lavelanet sur la base du compte administratif qui a été donné au percepteur et qui sera transmis également lors du vote du budget. Je me chargerai de repartir sur la conclusion générale sur la section de fonctionnement et d'investissements et vous pourrez ensuite poser les questions.

Concernant la conclusion que l'on peut faire de ce chapitre -là : le total des recettes réelles de fonctionnement s'établit pour 2015 à 7.866.597,08 euros contre 7.756.090,00 euros en 2014 ce qui représente une hausse de +1,4%. Le total des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 6.928.105,10 euros en 2015 contre 6.745.561,86 euros en 2014, ce qui représente une augmentation de +2,5%. L'année précédente, l'évolution était de +3,4%. Les dépenses réelles de fonctionnement sont donc en décélération.

Le chapitre 012 Dépenses de fonctionnement est lui, certes en augmentation de +2,4%. Cependant il convient de le mettre en rapport avec le chapitre 013, les recettes liées aux atténuations de charges qui sont en nette augmentation de 38,1%.

Les recettes couvrent donc des dépenses outre le GVT (glissement vieillesse technicité) qui correspond à l'augmentation de salaire, les variations de ces deux chapitres s'expliquent par le fait que la municipalité dans le cadre de sa politique sociale à favoriser l'embauche de contrats aidés en 2015. Il est à noter dans ces résultats que les recettes dites exceptionnelles ont très peu d'impact sur les équilibres budgétaires en 2015 car leur montant s'élève à 1832,8 euros.

Le montant respectif des dépenses et des recettes de fonctionnement permet de dégager un solde de fonctionnement au minimum de 678.016,12 euros:

- Dépenses : 6.928.105,10 euros
- Recettes : 7.866.597,08 euros
- Solde positif : 938.491,98 euros (pour rappel, ce solde était de 678.016,12 euros)

Cela démontre une différence relativement importante. Les règles régissant le budget communal prévoient que les excédents de fonctionnement financent en premier lieu l'amortissement du capital des emprunts (compte 16). Les sommes restantes, après cette première imputation sont destinées à financer les investissements nouveaux (gros travaux de maintenance et entretien) et les nouveaux équipements ou matériels amortissables sur plus de 5 ans. En revanche, les excédents d'investissements n'ont

pas pour vocation à être utilisés pour équilibrer la section de fonctionnement. Cette règle de saine gestion rejoint l'interdiction de mobiliser des emprunts au profit de la section de fonctionnement ou de transférer des recettes propres d'investissement en fonctionnement.

Au niveau de la section d'investissement :

Du côté des dépenses : en 2015 les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 2.616.962,39 euros (hors opérations d'ordre) auxquelles il convient d'ajouter les opérations d'investissement qui ont démarré en 2015 et pour lesquelles il est nécessaire de reporter les engagements sur l'année 2016.

Du côté des recettes : en 2015, les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 2.595.592,95 euros (hors opération d'ordre) Elles sont essentiellement constituées des versements de subventions sur des opérations d'investissement. Les reliquats d'aides restent importants puisqu'ils correspondent à des taux de subvention conséquents. A ce jour, il reste encore à percevoir 1.292.114,00 euros d'aides. Par ailleurs, un emprunt de 1.500.000 euros n'a pas été débloqué pour l'instant. Celui-ci est également reporté sur le budget de 2016.

Donc, il n'y a pas d'intérêt à rembourser pour 2015 : c'est une bonne nouvelle.

En conclusion générale sur la section d'investissement du budget 2015, on sort avec un solde d'exécution positif. Ceci est lié au lancement concomitant d'opérations lourdes financièrement qui ne s'achèveront que dans plusieurs mois. Le rythme de dépenses est long car il s'agit de réhabilitations. Les aléas techniques sont nombreux et retardent la réalisation de certains projets.

Concernant le détail des résultats et proposition d'affectation des résultats sur le budget principal 2015, il s'établirait comme suit:

Résultat de l'exercice : +539.571,60 euros

Résultats antérieurs reportés : +748.734,29 euros

Résultat à affecter à ce jour : +1.288.305,89 euros

Solde d'exécution d'investissement : - 64.426,53 euros

Solde des restes à réaliser d'investissement : + 737.114,00 euros

Besoin de financement : zéro

Proposition d'affectation :

Nous le reporterons donc en 2016 : affectations en réserves R 1068 en investissement : zéro

Report de fonctionnement R002 : +1.288.305,89 euros. Cela sera reporté dans le budget que nous vous présenterons au mois de mars.

Voilà pour le bilan du compte administratif de 2015 qui a été invalidé et approuvé par le Trésorier.

Y-a-t-il des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci Monsieur Le Maire. Vous dites que les règles régissant le budget communal prévoient que l'exercice de fonctionnement finance en premier lieu l'amortissement du capital des emprunts.

Monsieur Le Maire

Oui

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Dans le tableau que vous nous présentez je vois qu'en affectation en réserve R 1068 , en investissement il y a zéro. Il n'y a rien à couvrir là?

Monsieur le Maire

Dans le compte administratif, non.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Donc, on a des ressources propres qui le couvrent.

Monsieur le Maire

Des ressources propres le couvrent largement. C'est pour cela que nous pourrons présenter des investissements dans le vote du budget puisqu'elles sont supérieures aux emprunts : c'est la règle.

D'autres questions?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Vous parlez d'un report d'emprunt de 1.500.000 euros sur le budget précédent : cet emprunt il a été contracté avec la banque je suppose ? Et jusqu'à quand court le contrat ?

Monsieur le Maire

Très bonne question. Je pense que c'est 2 ans ou trois ans. Je crois qu'est sur 3 ans, car à chaque fois qu'on le prend on sait que sur 2 exercices c'est relativement difficile. Cela concerne notamment le Casino et la salle Avelana et on en n'a pas eu besoin jusqu'à ce jour car notre propre financement le permettait. Quand on ne l'utilise pas cela permet de ne pas avoir d'intérêts dans l'année précédente. On le reporte en 2016, cela fait deux ans que l'on reporte, car on arrive à autofinancer une grande partie de nos travaux. Le FCTVA a été l'an dernier un des éléments qui nous a permis de ne pas utiliser cette réserve puisque cette réserve qui était à taux zéro par la Caisse des Dépôts et Consignation a été avec une des mesures intéressantes pour les Collectivités. Elles ont pu se faire rembourser immédiatement le montant de la TVA et ne pas attendre les 2 années tel que c'était prévu et vice-versa. Je ne désespère pas de voir notamment, très rapidement une somme arriver par rapport à des projets dans le cadre de la transition énergétique. Ceci nous permettra de démarrer certains travaux sans avoir à utiliser le recours à l'emprunt. Les recettes qui nous sont données nous permettront justement de les financer. C'est assez exceptionnel. Monsieur Laurent CARRERE en est content d'ailleurs et on ne peut que le féliciter. Vous voyez bien qu'en termes de recettes également sur les investissements, il reste à couvrir au niveau des subventions plus de 1 200 000 euros qu'il reste à rentrer. Ce sont des problèmes de trésorerie, c'était l'Europe en partie qui nous avait posé de problèmes pendant longtemps, puisque nous avons attendu 3 ans. L'Etat prend des délais relativement importants.

Y-a-t-il des questions ?

3ème partie : Préparation budgétaire pour le budget 2016 que vous aurez l'occasion de voir également lors du vote du budget au mois de mars.

Concernant les postulats de travail pour 2016 au niveau de la section de fonctionnement :

Du côté des recettes.

Ce sont les prévisions et ce que nous continuerons à affiner jusqu'au moment du vote du budget. Des éléments d'importants financiers ne nous sont pas connus. Certains dossiers notamment sur l'emploi ne sont pas terminés dans le cadre de la gestion définitive de savoir à quel niveau vont se situer les budgets en financement.

Du côté des recettes liées aux atténuations de charges - chapitre 13 - cela devrait légèrement diminuer en 2016 compte tenu de l'arrivée à échéance de certains contrats aidés. Nous avons eu recours en 2015 à de nombreux contrats. Certains contrats arriveront à échéance, ils ont été aidés, c'est une recette relativement importante et certains, malheureusement, beaucoup d'entre eux, ne seront pas reconduits.

Concernant les produits de services ceux-ci devraient augmenter en 2016 mais nous essayons de les faire baisser dans la mesure du possible.

Concernant les produits du chapitre 73 rien ne devrait changer car la volonté de la Commune est de ne pas à augmenter la pression fiscale. Au niveau de l'impôt municipal pour cette année, à aujourd'hui la décision sera de ne pas l'augmenter.

Concernant les produits du chapitre 74, ceux-ci vont être amenés à diminuer très fortement de l'ordre de 150000 euros, je l'ai dit tout à l'heure : DGF oblige. Cette évolution est liée à la volonté affichée par le gouvernement en place qui poursuivra la baisse de ses dotations d'état jusqu'en 2017. Cela signifie qu'en 2016 nous allons avoir cette baisse et que malgré cette baisse on n'arrive qu'à 2 ou 3% au-dessus alors que si on avait ces 150000 euros à notre budget de fonctionnement, nous aurions des budgets très satisfaisants. Nous subissons aussi cette baisse en 2017 et à cela se rajoutera également les contrats CAF et autres subventions de fonctionnement qui elles, sont en diminution constante, nous l'appréhendons de toutes façons

Les autres recettes notamment les loyers devraient être stables puisque il n'y a pas eu trop de différence en 2015. Il s'agit essentiellement de la résidence Jean Miquel.

Du côté des dépenses : les dépenses du chapitre 11 à caractère général devraient légèrement baisser. On les a fait baisser l'an dernier, même si elles étaient à +2,4 mais si on prend par rapport à l'année d'avant on était à + 3,5. On va essayer d'arriver à 1,5, on sera toujours au-dessus même si on va tout faire pour être au moins à l'équilibre. Il y a parfois des dépenses imprévues, cette année par exemple les bus nous ont coûtés relativement cher : la disparition de nos deux minibus a été compensé (en attendant qu'on ait les autres) par de la location entre 30 et 40000 euros. Ces sommes n'étaient pas prévues l'an dernier. Cela montre bien qu'il y a des choses que l'on pourrait également rattraper : les vêtements de travail, du matériel informatique qui n'était pas programmé, le ramassage scolaire qui a été un aspect positif de la mutualisation : on s'est aperçu que beaucoup plus de monde a demandé le ramassage. Les vols et dégradations et autres qui ont fait que tout cela a augmenté sans que l'on puisse avoir

recours à notre assurance. C'est nous qui payons directement et le taux et le nombre de dossiers qu'il y a eu a été relativement important. Pour vous dire il y a eu tout un tas de petits sujets comme ceux -là pour lesquels malheureusement on n'a rien pu faire. Malgré cela on peut être satisfait du budget.

Côté des dépenses

Dépenses du chapitre 012 : un gros effort est fait depuis quelque temps, elles devraient baisser en 2016, nous sommes en train de faire les calculs, de l'ordre de 130 000 euros grâce à des départs partiellement remplacés. Par ailleurs, le glissement de la GVT sera toujours de l'ordre de 2 à 3 % par an quoi que nous fassions. Quand vous avez une masse salariale de quatre millions, 2 à 3%, c'est chaque année sans augmentation entre 80 et 120 000 euros d'augmentation. Pour compenser cela, il faudrait qu'il y ait chaque année 3 ou 4 départs, à un moment donné cela deviendra difficile.

Les autres charges devraient légèrement baisser en 2016 comme le chapitre charges d'intérêts qui sera calculé au plus juste en précisant les projets d'équipements. Il augmentera légèrement en fonction du nombre de projets d'investissements retenus et de leurs montants respectifs.

Au niveau de la section d'investissements: les montants de ces investissements s'élèveraient pour l'année 2016 à près de 4.150 000 euros.

Les projets portés par la Commune seraient dans les grandes lignes :

- la poursuite et l'achèvement de la réhabilitation et le réaménagement des salles Casino et Avelana, un programme à hauteur de 400 000 euros subventionné à hauteur autour de 25% mais acté dans le budget du Syndicat de Voirie par son Assemblée Délibérante : seule la dette générée est prise en compte dans le budget de la Commune

- L'achat des bâtiments implantés sur le futur site de construction de l'hôpital. Il est rappelé que les travaux de démolition et d'aménagement seront portés par la Communauté des Communes du Pays d'Olmes qui sera maître d'œuvre.

- le démarrage des programmes d'actions liées à l'AMI Centre-bourg et TEP CV qui sont aussi des éléments importants.

- Le démarrage et la finalisation de la vidéo protection pour un montant de 175 000 euros subventionné à 64%. On aurait pu indiquer également les autres subventions puisque TEP CV ce sera de l'ordre de 80%; pour le cinéma on pourra dire qu'on sera dans les 70% à la fin de la réalisation.

- La réalisation d'équipements divers pour 400 000 euros qui sont notamment :

- Les Jardins Partagés;

- Le réaménagement des vestiaires du stade Eric SPECIA;

- La réhabilitation des bâtiments au sein de la Mairie pour les Services techniques et pour la Police Municipale c'est-à-dire la réutilisation des bâtiments de la menuiserie que l'on va mettre aux normes afin que le Personnel puisse avoir des locaux décents et fonctionnels ;

- La première partie de la Gendarmerie qui est la route d'accès : si on a le feu vert. Au sujet de la Gendarmerie, je le répète, si rapidement nous n'avons pas la décision qui confirme l'agrément nous passerons sur un autre projet ;

La réhabilitation des bâtiments municipaux qui sont des réfections de toiture et autres.

Voilà pour la section d'investissement, 4 150 000 euros, auxquels il y aura lieu de déduire le montant total de toutes les subventions qui représentent 56 à 60% : je n'ai

pas terminé les calculs.

Le taux d'emprunt est très faible à l'heure actuelle et c'est maintenant qu'il faut profiter de cet impact.

Vous avez dans votre document également au niveau de la dette des éléments qui vous permettent de voir que la ville de Lavelanet, même si on peut considérer qu'elle est endettée, ne l'est pas forcément dans des grandes proportions puisque à l'horizon de 2028 la dette s'éteindrait. Cela nous donne aujourd'hui justement les possibilités d'investissement sur les projets qui permettent de garder l'attractivité.

Voilà pour la troisième partie, le débat peut s'instaurer : y-a-t-il des questions ?

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, j'avais une question par rapport à l'état de la dette sur les 20 ans : nous avons demandé au Service Comptable de la Mairie le document de la dette et je ne retrouve pas les mêmes chiffres par rapport au document qu'il nous a remis notamment sur l'année 2016 ? J'aurais voulu savoir pourquoi il y avait cet écart de sommes.

Monsieur Le Maire

De combien ?

Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA

De 1.326.479 pour l'année 2016 par rapport à l'état de la dette sur 20 ans au 5 février 2016 : document de la Mairie. Là on est à 1.286.000.

Monsieur le Maire

Les chiffres qui ont été donnés à Madame Karine HENRICH GALY sont les mêmes que ceux qui nous ont été donnés. Donc, soit il y a une erreur, soit le technicien a intégré déjà entre temps certaines choses. Je ne peux pas vous dire car je n'ai que les chiffres qui ont été présentés aujourd'hui et je n'ai pas vérifié s'il y avait un petit peu moins ou un petit peu plus.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Sur l'annuité à payer pour l'exercice 2016 on a 1 326 479 quand sur le tableau du débat budgétaire, je retrouve 1 286 132 que je retrouve. Après à quelque chose près les chiffres coïncideraient mais ce n'est pas les mêmes non plus.

Monsieur le Maire

Il a dû rajouter ou déduire des éléments ; c'est ce que je vous disais tout à l'heure des éléments qui peuvent modifier le budget au fur à mesure : par exemple en fonction des recettes ou des dépenses sur des décisions qui sont prises parlant au niveau de l'Etat par exemple. Là par contre sur l'état de la dette, je prends acte de ce qui est dit de façon ce qu'on apporte des explications. Mea culpa.

Peut-être que le technicien a des montants révisables ou pas. Je le comprends que comme ça. Je demanderai au technicien. La différence est de combien ?

Monsieur Xavier PINHO TEXISEIRE

Monsieur Yves PAUBERT

Ce qui me paraît important dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire c'est de faire le constat que la dette fond comme neige au soleil. C'est -à -dire que lorsqu'on regarde ces chiffres on voit bien que tous les ans on a entre 1 000 000 de dettes en moins. C'est un signe de bonne gestion et c'est ça qui est essentiel.

Après 50 000 euros de plus ou de moins, bien sûr ils existent quelque part, mais quand on regarde les grandes lignes de ce document, il ne doit pas y avoir une grande différence.

Monsieur le Maire

C'est bien aussi que les chiffres qui sont donnés puissent correspondre, c'est normal que l'on se pose la question.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Je voudrais rebondir sur ce que disait Monsieur PAUBERT. Effectivement, on voit une signification de baisse importante jusqu'en 2028 sauf que l'on fera un constat sur les prochains investissements puisqu'on sera amené à investir en 2018, 2019 etc. Ceux-là, ils ne peuvent pas apparaître car vous ne savez pas ce que vous allez faire.

Monsieur le Maire

Monsieur PINHO TEIXEIRA Xavier vous le saurait rapidement puisque nous travaillons sur un projet prospectif. C'est -à -dire que tous les programmes de travaux jusqu'à la fin du mandat et qui pourraient aller même au-delà, sont en train d'être étudiés. Je peux d'ores et déjà vous rassurer, l'endettement d'aujourd'hui ne sera guère supérieur malgré l'ensemble des travaux réalisés.

En effet, il y a des dégressivités importantes du fait que l'on rembourse beaucoup d'emprunts qui ne sont pas des emprunts très longs et cela nous permet automatiquement de réemprunter. Le taux des financements que nous obtenons encore aujourd'hui parce qu'on se bat et là je tiens à remercier tous nos techniciens que ce soit Madame Carine HENRICH GALY spécialiste des recherches de financements, que ce soit Monsieur Alexandre PEIREIRA que ce soit Benoît COMBES de la Communauté des Communes ou Stéphane SANCHEZ, je peux vous garantir que là, on a un noyau de techniciens hors pair. Je tiens à les remercier parce que c'est vrai que cela nous permet aujourd'hui d'avoir un volume aussi important d'investissements.

Tous sont aussi indispensables les uns que les autres. On me dit souvent : "Vous faites beaucoup de choses mais on ne voit rien". C'est vrai, à une époque on cassait une maison, on construisait des quartiers, mais à force de faire les choses qui se voient, on a oublié de faire les travaux sur les choses qui ne se voyaient pas. Le plus bel exemple est la piscine : si au fil des ans chacun des maires qui se sont succédés, y compris moi-même, avait apporté à chaque fois un petit plus peut être aurions-nous évité de fermer la piscine.

De même pour le cinéma et autre si on avait fait chaque année des travaux de réfection... Non on est restés sur des équipements qui ont pris 30, 40 et 50 ans. C'est partout pareil en France. Je le vois sur les équipements sportifs car ils ont tous entre 35 et 45 ans d'âge et les rénovations pour tout le monde sont à faire. Aujourd'hui, on est obligé de faire les choses qui ne se voient pas car c'est ce qui maintiendra l'attractivité des territoires. Imaginez-vous demain d'avoir de belles places de parking, de belles

façades de maisons, de belles rues, mais s'il n'y a plus aucun Service dans la Ville ? Commençons par maintenir les Services qui existent et après nous ferons, ce que nous faisons maintenant, on va essayer de rendre cette ville attractive. Philosophie que l'on essaie de mettre en place. Nous aurons fini en 2016 la réhabilitation de la mise aux normes de 80, 90% des équipements municipaux car tout remonte aux années 55/ 65. On veille à ce que la dette ne soit pas importante et tout cela on voudrait le faire sans avoir une seule fois - ce qui est une erreur je le dis- augmenté nos impôts. Au travers des services que nous rendons, nous avons un impôt, je ne vais pas dire élevé. Quand on compare aux autres Collectivités on voit bien qu'on est en dessous de nombreuses Communes qui appliquent des taux qui sont beaucoup plus élevés de 5 ou 6% au-dessus dans tous les domaines habitation, foncier, et bâti non foncier. Nous essayons de remettre cette ville dans une conjoncture de développement et non pas dans un continuel appauvrissement. C'est pour cela que ces investissements sont vraiment importants et j'ose espérer que le travail qui va être fait, et là je regarde les deux Vice-Présidents de la Communauté des Communes du Pays d'Olmes, on ira dans le sens de certaines mutualisations sans pénaliser le contribuable mais au contraire, apporter à chacun des concitoyens de ce territoire une utilité importante sans pénaliser le bourg-centre. Nous pouvons compter sur vous ? Parce que la Communauté des Communes demain sera un élément fort du développement des territoires.

Autre question ?

Madame Myriam LEONARD

J'ai peut-être une explication pour Monsieur Xavier PIHNO TEIXEIRA : Pour les 1 326 279 : c'est peut-être une inversion entre 2016 et 2017 ?

Monsieur le Maire

Non, car en 2017 on retrouve la même somme.

Non, il y a une erreur, on vérifiera et on fera passer le message. Monsieur André CARBONNEL nous donnera une explication, il n'y a pas de problème.

Y-a-t-il d'autres questions ?

Il n'y a pas d'autres questions sur ce débat d'orientations.

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire,
Marc SANCHEZ